

# Trusts: réalisme ambitieux ou fantasmes de politiciens?

Il faut une régulation sensée, plaide pour sa part le vice-président de l'Association suisse des sociétés de trust (SATC), Xavier Isaac.

FRANÇOIS OTHENIN-GIRARD

L'idée d'introduire la notion de trust dans le droit suisse suscite de vives réactions dans le microcosme financier genevois: le calendrier ne pourrait pas être pire pour la Suisse, expliquent des spécialistes qui insistent sur les incohérences entre la législation sur les trusts et le droit suisse (*lire ci-dessous*). Les praticiens et intermédiaires semblent, pour leur part plus inspirés par la mise en place d'un dosage intelligent de régulation et d'autorégulation. Pour la branche et pour l'image de la Suisse, note Xavier Isaac, vice-président de l'Association suisse des sociétés de trust (SATC), interrogé par «L'Agefi».

## La promotion du trust est-elle délicate en Suisse ?

L'utilisation de ces structures existe depuis des centaines d'années dans les pays anglo-saxons, et depuis des décennies en Suisse, avant tout à des fins de planification successorale. L'idée est de les promouvoir en Suisse, notamment en vue d'une certaine optimisation fiscale, tout en restant conforme au cadre légal et fiscal des familles qui y recourent.

## Assiste-t-on à un redémarrage de l'industrie des trusts à Genève ?

Je parlerais plutôt d'un développement constant. Nous sentons que cela va continuer à s'accélérer. Mais pour y parvenir, un certain nombre de piliers doivent être mis en place.

## Lesquels ?

Après la première étape, la ratification par la Suisse de la Convention de la Haye sur la reconnaissance et la loi applicable aux trusts, en juillet 2007, qui a

donné une sécurité juridique à l'utilisation de trusts dans notre pays, la circulaire fédérale sur l'imposition des trusts d'août 2007, a offert une sécurité fiscale. Offert à notre clientèle étrangère qui se structure en Suisse par ce type de véhicules, le trust est véritablement une enveloppe juridique, un outil de structuration patrimoniale qui permet de détenir des actifs, quels qu'ils soient.

## La Suisse n'aurait-elle pas dû se montrer plus agressive dans sa définition du trust ?

Non, cette circulaire fut une très bonne nouvelle pour notre activité de trustee. Elle repose sur une idée simple: si le constituant et les bénéficiaires ne sont pas résidents en Suisse, il n'y a pas de taxation de la part des autorités suisses sur ce type de trust - quand bien même le trustee serait une société de droit suisse. Cette distinction essentielle permet de gérer ou d'administrer, par des sociétés de droit suisse, des trusts pour des familles étrangères en leur donnant une sécurité juridique et fiscale.

## A Genève, le microcosme en attendait plus...

Il faut faire des compromis. Le résultat permet à des familles résidant à l'étranger de déployer leur activité de gestion patrimoniale par le biais de trusts gérés dans un environnement fiscalement neutre en Suisse. A l'instar de ce qu'offrent d'autres juridictions compétitives à Jersey, Guernsey, et dans les îles Caïman.

## Quelle mesure vous paraît appropriée ?

En plus des piliers nécessaires que sont les sécurités - juridique



Xavier Isaac plaide pour un meilleur niveau de régulation de l'industrie des trusts.

et fiscales, il faut remettre l'église au centre du village. Nous voulons atteindre un niveau de régulation acceptable. Cette régulation doit prendre en compte les particularités de la Suisse, mais elle doit rester raisonnable. Il ne faut pas tomber dans les excès de la surrégulation - un travers auquel Jersey et Guernsey continuent de s'adonner...

## Quel aspect de la régulation proposez-vous d'améliorer ?

A notre avis, un meilleur niveau de régulation de l'industrie du trust sera le troisième pilier nécessaire à son développement harmonieux. Bien sûr, toutes les entreprises opérant à partir de la Suisse sont considérées par les autorités comme des intermédiaires financiers et, ce faisant, soumises aux lois antiblanchiment. En revanche, personne n'a aujourd'hui besoin d'une licence pour agir comme trustee.

## La Suisse reste-t-elle compétitive ?

## Jusqu'où n'iriez-vous pas dans la régulation des trusts en Suisse ?

Il y a des contraintes que nous ne pourrions pas admettre, comme un reporting intrusif et des audits à répétition. Pour arriver à nos objectifs de promotion des trusts en Suisse, un équilibre est nécessaire. Le fait de s'assurer de la qualité des opérateurs ne signifie pas créer une bureaucratie coûteuse qui n'apporte rien de plus, en terme de protection des bénéficiaires du trust, ou de la place financière suisse.

## Mais quelle est la valeur ajoutée du trust made in Switzerland ?

Le trust offre de multiples usages pour structurer et administrer la gestion d'actifs importants par un tiers professionnel, protéger les avoirs en trust en cas de risque politique - ou d'autre cas urgents. Il permet parfois de dégager des bénéfices fiscaux légitimes, mais ce serait une erreur de le cantonner à des aspects fiscaux. Une culture de respect de la sphère privée et un multi-linguisme de professionnels qualifiés sont des attributs propres à la Suisse. Enfin, il ne faut pas confondre la confidentialité inhérente à un trust avec le secret bancaire suisse. Les obligations du banquier sont une chose. Mais en tant qu'intermédiaire financier, le trustee doit se conformer aux lois en vigueur en Suisse. Par conséquent, le banquier procédera à des vérifications et le trustee suisse devra procéder aux siennes.

## Comment Genève se positionnera sur ce segment ?

Genève aura une approche pragmatique.

Bien sûr! Examinons les systèmes de régulation qui prévalent sur ces îles anglo-normandes. L'attribution d'une licence de «trustee», obligatoire pour y opérer, repose sur des critères de qualité et de substance. Les principaux dirigeants et les trust officers doivent notamment attester d'une expérience, d'une compétence professionnelle et d'une formation continue.

## Une telle licence serait-elle acceptée, par exemple par les intermédiaires à Genève ?

Je la cautionne en raison de la valeur ajoutée pour le client. Elles apporteraient un gain de qualité et de protection à la place financière suisse. Si n'importe qui peut accéder à cette profession, je ne pense pas que l'industrie aille dans le bon sens. A plus long terme, cela créerait des risques de réputation pour l'industrie du trust, qui rejailliraient sur l'ensemble de la place financière suisse.